

Argumentaire

Produits *naturemade* dans le marché subventionné des énergies renouvelables

Introduction

A partir du 1.1.2009, une taxe maximale de 0.6 centimes sera prélevée sur chaque kilowattheure de courant consommé ; cette taxe sera utilisée pour la rétribution de l'injection à prix coûtant (RPC) de l'électricité produite à partir d'énergies renouvelables. La taxe sera payée par les distributeurs d'électricité et s'ajoutera à leurs frais de réseau. Elle sera réclamée trimestriellement par Swissgrid aux exploitants des réseaux de distribution. Les distributeurs peuvent en principe choisir avec quels fonds ils financent la taxe. Logiquement, la taxe est reportée sur les consommateurs finaux.

L'objectif est de produire 5400 GWh d'électricité supplémentaires à partir d'agents énergétiques renouvelables d'ici à 2030 (par rapport à 2000), d'augmenter de 2000 GWh la production d'électricité des centrales hydroélectriques, et de stabiliser la consommation énergétique des ménages au niveau de l'année 2000. Si cet objectif est atteint - et il faut compter plusieurs années - la part d'agents énergétiques renouvelables correspondra à environ 9% de la consommation totale de 2006.

Le marché des produits électriques issus d'énergies renouvelables, qui existe depuis plusieurs années, est maintenant en expansion. Vous trouverez plus loin des arguments expliquant pourquoi il est profitable pour tous les acteurs de soigner et de développer ce marché. Les deux systèmes - RPC et marché libre des produits électriques issus d'énergies renouvelables - sont complémentaires et les objectifs ne pourront être atteints que grâce à cette synergie.

Arguments généraux pour les clients privés, les clients commerciaux et les communes

Pourquoi a-t-on toujours besoin des produits *naturemade*, même avec la promotion étatique des énergies renouvelables ?

Car nous avons besoin de plus d'électricité produite à partir d'énergies renouvelables...

... dans notre propre consommation d'électricité

De nombreux clients désirent couvrir la totalité ou une part définie par eux-mêmes de leur consommation électrique avec de l'énergie renouvelable certifiée. Ils ne se contentent pas de la part maximale de 9% qui devrait être atteinte avec la RPC, en plus seulement après plusieurs années. Les produits électriques *naturemade* leur permettent de définir eux-mêmes la quantité de courant renouvelable qu'ils veulent consommer.

... dans le mix d'électricité suisse actuel

Les installations qui produisaient déjà de l'électricité conforme aux exigences de *naturemade* avant l'entrée en vigueur de la promotion

étatique en produiront pendant toute leur durée de vie. Elles n'ont en effet pas droit à des subventions de l'Etat. Mais en tant que pionniers, les exploitants de telles installations fournissent déjà depuis longtemps une contribution précieuse à l'écologie. Ils doivent recevoir un prix équitable pour leur prestation, aussi à l'avenir. L'électricité de telles installations, consommée sous la forme de produits certifiés, conserve sa qualité et contribue à la part des renouvelables dans la consommation électrique suisse.

... dans le mix d'électricité suisse de demain

Il est assez improbable que la taxe permette à elle seule d'atteindre l'objectif, c'est-à-dire de produire chaque année 5400 GWh d'électricité renouvelable et 2000 GWh d'électricité hydraulique supplémentaires en Suisse. Nous avons donc besoin du marché volontaire des clients qui désirent couvrir une majeure partie de leur consommation électrique personnelle avec du courant renouvelable. C'est grâce à leur décision que la qualité renouvelable est maintenue en Suisse.

Pour que l'électricité produite en Suisse à partir d'énergies renouvelables reste aussi en Suisse

La décision des consommateurs d'acheter des produits renouvelables élève la part du courant renouvelable dans le mix d'électricité suisse par le biais de la consommation elle-même et par le mécanisme de promotion de *naturemade*.

Pour une qualité de l'électricité renouvelable meilleure et transparente...

...par *naturemade basic*

Par rapport à l'électricité renouvelable promue par l'Etat, les produits certifiés *naturemade basic* remplissent des exigences plus poussées sur certains points :

- Les clients connaissent les installations d'où provient leur produit d'électricité.
- Un système de management environnemental est mis en œuvre sur le lieu de production.
- Les produits certifiés *naturemade basic* contiennent 5% de courant certifié *naturemade star*, dont au moins la moitié doit provenir du solaire, de l'éolien ou de la biomasse.

...par *naturemade star*

Par rapport à l'électricité renouvelable promue par l'Etat et outre les exigences valables pour *naturemade basic*, les produits certifiés *naturemade star* remplissent des exigences écologiques supérieures :

- Chaque système énergétique fait l'objet d'un écobilan établi sur des bases scientifiques.
- Chaque système énergétique est contrôlé par des critères de durabilité loco-régionaux élaborés en collaboration avec des organisations environnementales, des fédérations spécialisées, des producteurs et des distributeurs de courant.
- Un centime de chaque kilowattheure d'électricité acheté produit par une centrale hydroélectrique ou une centrale de turbinage des eaux usées est versé dans un fonds. Ce fonds est utilisé pour des mesures de revalorisation écologique aux environs des centrales, par exemple pour la revitalisation de cours d'eau.

	<ul style="list-style-type: none"> - L'électricité certifiée <i>naturemade star</i> encourage la production d'énergie solaire, éolienne et biomasse car au moins 2,5% de la quantité d'électricité vendue doit provenir de ces sources d'énergie.
Arguments pour les clients commerciaux	
<p>Pourquoi les clients commerciaux ont-ils toujours besoin des produits <i>naturemade</i>, même avec la promotion étatique des énergies renouvelables?</p>	<p>Parce que les entreprises veulent faire du bien et en parler</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consommer des produits <i>naturemade</i> est une mesure facile à appliquer pour contribuer à la durabilité. - Pour les entreprises, il est important de couvrir leur consommation électrique avec des produits issus de sources d'énergie indigènes, renouvelables et ayant une valeur écologique. - L'entreprise améliore ainsi son profil environnemental et son éco-rating, et se positionne de manière correspondante sur le marché. - L'entreprise fait valoir sa prestation en faveur de la durabilité dans la communication de l'entreprise, le sponsoring et sur les produits. Elle a par conséquent besoin de crédibilité par rapport à la qualité et à la quantité. <p>Parce que la consommation d'éco-électricité est prise en compte comme mesure dans une convention AEnEC</p> <p>Les entreprises peuvent conclure des conventions d'objectifs pour la réduction des émissions de CO₂ dans le cadre de l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC). Elles peuvent réaliser cela volontairement ou conclure des accords avec l'Etat dans le but d'être exemptées de la taxe d'incitation sur le CO₂</p> <p>Les accords avec l'Etat sont soumis aux conditions suivantes concernant l'éco-électricité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'éco-électricité consommée doit être certifiée <i>naturemade star</i>. La part d'électricité certifiée <i>naturemade star</i> contenue dans les produits <i>naturemade basic</i> peut aussi être prise en compte. - L'achat d'électricité <i>naturemade star</i> doit avoir lieu pendant au moins 12 mois et doit être justifié chaque année. - La prise en compte de l'électricité <i>naturemade star</i> est traitée comme une mesure d'économie d'électricité.
Arguments pour les communes	
<p>Pourquoi les communes ont-elles toujours besoin des produits <i>naturemade</i>, même avec la promotion étatique des énergies renouvelables ?</p>	<p>Parce que les communes sont des modèles</p> <p>En consommant et en distribuant des produits électriques renouvelables, les communes peuvent faire valoir leur effet modèle à différents niveaux et face à différents groupes cibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promotion des sources d'énergie indigènes - Valorisation écologique des installations existantes et construction de nouvelles centrales électriques écologiques - Positionnement en tant que commune durable - Création d'une identité par le biais d'un label de qualité suisse <p>Parce que les communes peuvent aussi être des distributeurs d'électricité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les produits électriques renouvelables permettent aux distributeurs d'électricité de miser fermement sur les énergies renouvelables. Une centrale communale peut décider de composer son mix de fournisseur

	<p>majoritairement ou exclusivement de renouvelables.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les centrales communales peuvent motiver leurs clients finaux à acheter des produits électriques renouvelables certifiés. Elles répondent ainsi à un besoin largement répandu des clients, et se profilent par là comme entreprise d'avenir et orientée clients.
Arguments pour les Cités de l'énergie	
<p>En quoi les produits certifiés <i>naturemade</i> sont-ils utiles aux Cités de l'énergie?</p>	<p>Parce que les produits certifiés <i>naturemade</i> ont une influence positive sur l'évaluation des Cités de l'énergie</p> <p>Le label Cité de l'énergie distingue les communes qui ont réalisé au moins 50% de toutes les mesures de politique énergétique possibles. La consommation et l'offre d'éco-électricité / d'électricité issue d'énergies renouvelables sont prises en compte dans l'évaluation de chaque commune (quantité et qualité du produit électrique consommé et proposé). L'importance de cette mesure se monte à moins 4% dans l'évaluation générale des Cités de l'énergie (ou plus en fonction de la marge de manœuvre de la commune).</p> <p>Commentaires sur la prise en compte de l'électricité <i>naturemade</i> pour le label Cité de l'énergie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Propre consommation électrique de la commune : la commune achète du courant <i>naturemade basic</i> ou <i>naturemade star</i> pour ses propres bâtiments et installations, et le communique activement. Elle atteint le maximum de points si elle utilise 7% d'électricité <i>naturemade star</i> ou 70% d'électricité <i>naturemade basic</i> pour couvrir sa propre consommation. - Consommation électrique sur le territoire de la commune : on propose de l'électricité <i>naturemade basic</i> et <i>naturemade star</i> à la population, et cela fait l'objet d'une promotion active. Le nombre maximum de points est atteint si l'on distribue 3% d'électricité <i>naturemade star</i> ou 30% d'électricité <i>naturemade basic</i> aux clients dans la commune.
Arguments pour les producteurs d'électricité renouvelable	
<p>Pourquoi les producteurs doivent-ils encore faire certifier leurs nouvelles installations de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables?</p>	<p>Parce que les producteurs d'électricité renouvelable veulent garder toutes leurs portes ouvertes</p> <ul style="list-style-type: none"> - La certification <i>naturemade</i> des nouvelles installations de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables garde ouverte la possibilité d'écouler l'électricité générée vers des produits certifiés <i>naturemade</i>. Mais il ne faut pas pour autant renoncer par principe à une rétribution de l'injection à prix coûtant. Chaque année, le producteur peut à nouveau décider s'il veut livrer pour des produits électriques ou solliciter la rétribution de l'injection à prix coûtant. Cependant, il faut faire une nouvelle demande d'admission lors de chaque passage à la rétribution de l'injection à prix coûtant. Le montant de l'indemnisation dont il a été convenu la première fois est toutefois maintenu sur toute la durée du contrat. - La certification <i>naturemade</i> est une preuve d'engagement en faveur de l'écologie et inclut une expertise externe avec des critères transparents pour une installation.
Arguments pour les distributeurs d'électricité	

Pourquoi les distributeurs d'électricité doivent-ils continuer à vendre leurs produits certifiés et faire certifier de nouveaux produits ?

Parce que la RPC n'est qu'un complément au marché des produits électriques

- Les objectifs à la base de la RPC, visant à augmenter les énergies renouvelables dans la production d'électricité, ne pourront très probablement pas être atteints sans le marché de l'éco-électricité.
- Du point de vue économique, il est profitable de proposer une offre adaptée aux attentes d'une clientèle prête à payer pour un approvisionnement durable en électricité.

Parce que l'offre en produits électriques correspond à un besoin des clients

- Le marché de l'électricité renouvelable est en croissance depuis des années. De plus en plus de clients et d'entreprises accordent de l'importance à couvrir une partie ou l'intégralité de leur consommation en électricité avec des énergies renouvelables. Une information claire et compréhensible sur la RPC permettrait de clarifier le contexte pour la clientèle existante et potentielle, et d'éviter des incertitudes inutiles.

Parce que la vente de produits électriques certifiés permet à l'entreprise de se profiler

- Une entreprise qui peut répondre aux besoins des clients avec des offres adéquates gagne confiance et soutien. De nombreux clients exigeants désirent tenir compte de la durabilité dans la production énergétique.
- Les distributeurs d'électricité sont eux-mêmes aussi des entreprises et des consommateurs d'électricité et, espérons-le, de plus en plus des consommateurs d'éco-électricité. Par conséquent, tous les arguments concernant les clients commerciaux sont aussi valables pour les distributeurs d'électricité.